



**COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR  
du SAMEDI 19 OCTOBRE 2002 à LYON**

**Etaient présents : 20 voix**

ACHINO Conrad	CANTENOT Pascal	NICOLINI Gilbert
ALEXANDRE Jean François	CARRETERO Antoine	PAYOT Jean Michel
AZE Mikael	CAUX Raymond	QUEST Christian
BADINO Alain	CLAPE Jean-François	SENAC Thomas
BELLESSERT Claude	COCHEPAIN Sandie	VARNER Marion
BLANDIN Gérard	EXIGA Didier	VIEUX Gérard
BURGHELLE Olivier	MOINDROT Dominique	

**Etaient excusés : 2 pouvoirs**

HUGOO Christophe	NOURAUD Alain
KELLER Agnès (pouvoir G. BLANDIN)	DESCHAMPS Robert (pouvoir à R.CAUX)

**Assistaient à la séance :**

BRAEMS Pierre  
DARRAS Michel – Directeur Technique National  
FAUCHIER Jean-François  
GUILLEN Bruno – Président de la Ligue Aquitaine  
MAUREL Sophie – Secrétariat fédéral  
NICOLINI Madeleine – Ligue Alsace  
VILLETTE Jean-Louis – Chargé de mission Cerf-Volant Compétition

Gérard BLANDIN remercie les membres du comité directeur et des représentants de ligues pour leur présence.



## SOMMAIRE

<u>1.</u>	<u>APPROBATIONS DU CR CD DU 01/06/2002 VOTE N° 1</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>ACTIONS ADMINISTRATIVES (AFFILIATIONS-RADIATIONS) VOTE N° 2</u>	<u>3</u>
<u>3.</u>	<u>DÉMISSION DE P.NAVILLE</u>	<u>3</u>
<u>4.</u>	<u>INFORMATIONS ET CHIFFRES SUR LICENCES 2002</u>	<u>3</u>
<u>5.</u>	<u>POINT FINANCIER DES COMMISSIONS</u>	<u>4</u>
<u>6.</u>	<u>COMMISSIONS : VALIDATION DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS VOTE N° 3</u>	<u>4</u>
<u>7.</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE BD DEPUIS LE DERNIER CD - INFORMATION</u>	<u>7</u>
<u>8.</u>	<u>PROCÉDURE ACCIDENT VOTE N° 4</u>	<u>7</u>
<u>9.</u>	<u>CHARTRE ENVIRONNEMENT VOTE N° 5</u>	<u>7</u>
<u>10.</u>	<u>LA DTN, LE POINT ET PERSPECTIVES - PRÉSENTATION</u>	<u>8</u>
<u>11.</u>	<u>POINT SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - PRÉSENTATION</u>	<u>9</u>
<u>12.</u>	<u>ESPACE AÉRIEN / DGAC</u>	<u>9</u>
<u>13.</u>	<u>INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION POUR LE KITE</u>	<u>10</u>
<u>14.</u>	<u>POINT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL KITE</u>	<u>10</u>
<u>15.</u>	<u>VALIDATIONS DES ATTRIBUTIONS DES CHAMPIONNATS FFVL 2003 VOTES N° 6</u>	<u>10</u>
<u>16.</u>	<u>CANDIDATURE FRANCE CHAMPIONNATS D'EUROPE VOTE N° 7</u>	<u>11</u>
<u>17.</u>	<u>CANDIDATURE FRANCE CHAMPIONNATS DU MONDE 2005 PARAPENTE VOTE N° 8</u>	<u>12</u>
<u>18.</u>	<u>IMPACT NOUVEAUX STATUTS DES FÉDÉRATIONS - PRÉSENTATION</u>	<u>12</u>
<u>19.</u>	<u>PROJET HAND'ICARE 2003, GROUPE DE TRAVAIL ET CHARGÉ DE MISSION VOTE N° 9</u>	<u>12</u>
<u>20.</u>	<u>CALENDRIER, NOUVELLES DATES CD ET AG (30-03-2003) - PRÉSENTATION</u>	<u>13</u>
<u>21.</u>	<u>ACCOMPAGNEMENT DE LA VOLTIGE PARAPENTE</u>	<u>13</u>
<u>22.</u>	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	<u>13</u>



### 1. Approbation du CR CD du 01/06/2002

Vote N° 1

*Pièce jointe : le compte rendu du CD du 01 juin 2002*

Alain BADINO souligne qu'à la demande du comité directeur de juin le compte rendu a été envoyé rapidement aux membres du CD après la réunion.

**Il n'y a pas de commentaire sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité par vote à main levée.**

### 2. Actions administratives (Affiliations-Radiations)

Vote N° 2

*Pièce jointe : documents administratifs*

- Thomas SENAC demande si la vérification de la conformité des statuts est faite systématiquement à réception du dossier du club. Alain BADINO répond dans l'affirmative.
- Thomas SENAC demande comment est traité le dossier d'un club qui demande l'affiliation sans les statuts types FFVL. Alain BADINO répond que le club est prévenu qu'il doit modifier ses statuts et qu'en cas de désaccord, ce sont les statuts types de la FFVL qui s'appliquent.
- Jean François CLAPE demande si l'on ne peut pas regrouper les clubs qui ont au plus 6 licenciés. Gérard BLANDIN répond que cette démarche n'est pas légale. Alain BADINO précise qu'il est vrai que les clubs auraient tout intérêt à se regrouper, ne serait-ce que pour pouvoir obtenir des aides ou subventions, avoir une meilleure représentativité et une vie fédérale plus active.

**Alain BADINO demande que l'on procède au vote. Vote à main levée : oui à l'unanimité**

### 3. Démission de P.Naville

Gérard BLANDIN informe le comité directeur de la démission de Pierre NAVILLE. Pierre BRAEMS est candidat au poste pour représenter les professionnels.

Gérard BLANDIN rappelle que le comité directeur peut coopter Pierre qui se présentera pour être élu à la prochaine assemblée générale.

**Vote à bulletin secret : 20 votants + 2 pouvoirs**

**22 OUI**

### 4. Informations et chiffres sur Licences 2002

Alain BADINO commente le tableau présenté : le nombre de déclarations de « passagers biplace » est en baisse. Malgré cela le nombre de licenciés est en augmentation d'environ 2000.

Gilbert NICOLINI indique qu'il serait nécessaire de refaire passer une information sur la nécessité de déclarer les vols biplaces à la FFVL.

Gérard BLANDIN précise qu'un problème de fonctionnement n'a pas permis au courtier de faire systématiquement l'envoi des courriers aux passagers biplace (machine de traitement des cartes plastiques et des courriers en panne).



Bruno GUILLEN souligne que le document de saisie des déclarations n'est pas exploitable sur le site Internet fédéral. Alain BADINO rappelle que tout type de déclaration écrite est acceptée, e-mail, fax, papier libre, formulaire.

Gérard BLANDIN conclut en indiquant que les chiffres présentés ne sont qu'une projection et qu'il reste encore des licences à saisir.

## 5. Point Financier des Commissions

Gérard VIEUX présente les comptes des commissions. Il indique qu'à fin septembre, les commissions étaient en ligne avec le budget prévisionnel.

Jean Michel PAYOT souligne que seule la commission communication/développement a largement dépensé plus que prévu. Il précise que le budget prévisionnel n'était pas réaliste du fait que les budgets « volaski » et « développement cerf volant » ont été inclus sur cette ligne budgétaire. Il rajoute que les recettes ont été également plus importantes qu'escomptées (140 000 francs de contrats de partenariat).

Christian QUEST relève que les dépenses de l'OFP ont été plus importantes. Gérard VIEUX répond dans l'affirmative et précisant que les recettes viennent compenser les dépenses et que l'ensemble s'équilibre.

Jean Michel PAYOT rajoute que par rapport au budget prévisionnel, il y a un paramètre à prendre en compte : l'augmentation de la subvention MJS et le nombre de licences en augmentation.

Thomas SENAC demande si les projets listés dans le budget prévisionnel des commissions peuvent être menés à terme. Gérard VIEUX répond dans l'affirmative du fait du bilan à fin septembre.

Gérard VIEUX conclut en soulignant l'amélioration du suivi des comptes car le bilan présenté est arrêté à fin septembre et qu'il est validé par l'expert comptable, Monsieur Rovelli.

## 6. Commissions : Validation des Propositions des commissions

**Vote N° 3**

*Pièces jointes : - Projet Commission Compétition Delta  
- Compte-rendu réunion avec ONT  
- Explicatif de l'ONT.*

### • **Projet de demande de la commission compétition delta**

- suppression de la somme de 6,4 €
- intégration des responsables compétition delta de ligue (RRCD) dans la procédure de validation du brevet de pilote confirmé,
- traitement par secrétariat fédéral d'une demande de carte compétiteur dans un délai de 3 jours,
- définition en 2003 des modalités des évolutions 2004 dans le cadre de l'objectif poursuivi d'attribution « automatique » de la carte compétiteur delta dès la prise de licence, selon des critères à définir, ou de suppression de celle-ci.
- travail de recensement pour attribution du brevet de pilote confirmé à tous les pilotes qualifiés.

Raymond CAUX débute la présentation du projet avec le 1<sup>er</sup> point : la suppression de la carte compétiteur.



R. CAUX : la carte compétiteur en delta est perçue comme un frein à la participation aux compétitions et en particuliers aux compétitions apaisées.

Les questions sont nombreuses :

JF. ALEXANDRE : est ce que la carte compétition serait adressée à tous les pilotes ? Car se pose le problème du certificat médical.

M. VARNER : est ce que cela ne risque pas de déclencher la colère des parapentistes et cerf-volistes qui eux, payent la carte ?

O. BURGHELLES : est ce que le niveau de pratique est défini ?

R. CAUX : oui, les brevets de pilotes confirmés.

A. BADINO : ce brevet confirmé serait attribué par le RRC... en a-t-il la compétence ?

JF. CLAPE : dans la mesure où la seule contrainte est le certificat médical, il est assez simple de cocher une case gratuite sur la licence avec obligation tout de même d'avoir un certificat médical et le brevet de pilote confirmé.

G. VIEUX : est ce que le problème est là ?

JM. PAYOT : si l'on supprime le coût de la CC, il faut le faire à chaque discipline. Il faudra donc trouver une ligne budgétaire pour compenser. Mais il faut avoir les moyens de gérer la compétition.

M. VARNER : est-il envisagé de faire payer l'ensemble des licenciés 1 € ? Alors qu'il est déjà difficile en assemblée générale de faire accepter le coût de la compétition dans le budget fédéral.

T. SENAC : n'est il pas prématuré d'envisager ce cas alors qu'il y a des actions menées depuis peu qui commencent à porter leurs fruits (exemple : rassemblement en Cerdagne) ?

JM. PAYOT : deux problèmes : coût supporté par qui => 100 KF ligne budgétaire à créer et financement à trouver. A partir de quand sélectionne-t-on les pilotes (en restant en conformité avec les contraintes ministérielles) ? Comment peut on rester crédible avec ce mode de sélection ?

C. QUEST : la Carte Compétiteur donne droit à figurer dans un classement. Si c'est une compétition amicale, pas besoin de carte.

JF. ALEXANDRE : on ne résout pas là le problème du delta.

M. DARRAS : tient à rappeler les chiffres de la convention d'objectifs : l'aide de l'état intervient en parité pour le développement et le haut niveau.

Ce n'est pas parce que l'on a beaucoup de pratiquants que l'on a un haut niveau, ce sont des choses complètement différentes.

L'objectif visé là n'est pas d'élargir la base des pratiquants, ce qui parait le seul moyen efficace de résoudre le problème du delta.

JM. PAYOT demande un vote budgétaire : faut-il garder la carte compétiteur (garder un système de gestion organisé par la FFVL) ?



Sandie COCHEPAIN : 6,5€ ce n'est pas un gros investissement financier mais c'est surtout un engagement personnel dans une démarche.

Gérard BLANDIN: amalgame entre le prix de 6,5€ et la cause d'un problème rencontré. Il faut en être conscient : on est en train de vouloir faire de la pratique sportive déguisée. Au niveau des assurances : danger.

Dans la presse, le rassemblement est noté comme compétition alors que c'est un rassemblement.

Gérard BLANDIN : ne peut pas laisser se faire l'organisation de compétitions déguisées pour un problème de responsabilité.

Il faut avoir une réflexion de fond et approfondir le problème. Il faut avoir une réflexion nationale sur les problèmes de manque de compétiteurs, de manque d'organiseurs, et certainement repenser l'approche du delta différemment.

Des efforts sont faits au niveau de la FD pour aider l'activité (ex : formation fédérale).

Gérard BLANDIN demande un vote à bulletin secret :

- Est ce que l'on continue à aborder ce problème en CD ?
- Est ce que le projet total en 3 points est acceptable dans sa globalité ?

JM. PAYOT : projet qui est compliqué car il y a plusieurs propositions :

- maintien carte compétiteur,
- quel prix, quel critère ?
- 

La commission doit reformuler sa proposition (plus simple et séparée).

A. BADINO : tous les points de la proposition n'ont pas été débattus.

R. CAUX : au vu des derniers arguments donnés, RC demande à ce que la proposition soit retirée.

A. BADINO : La proposition est donc retirée à la demande de Raymond CAUX. L'utilité de ce débat de fond débouche sur le fait que le BD et le CD sont d'accord pour étamer une réflexion en profondeur très vite.

#### • Compte-rendu réunion avec ONT - Explicatif de l'ONT

Thomas SENAC explique que l'objet de l'Observatoire National du Tourisme est « l'observation de l'impact des activités de pleine nature sur le développement touristique des territoires ».

Il est constaté que nous avons l'intérêt de continuer l'action.

**Vote à main levée : oui à l'unanimité**

#### • Addendum : règlement du championnat de France kitesurf 2002

L'addendum est le suivant :

« En cas de désistement d'un ou plusieurs compétiteurs, il est du ressort du président de la commission d'attribuer une ou plusieurs wildcards à un ou plusieurs compétiteurs non encore sélectionnés à concurrence du nombre d'inscrits dans chaque classe de compétition. »



Antoine CARRETERO précise que la Wildcard est une invitation faite aux pilotes non sélectionnés.

Jean François CLAPE souligne que c'est une bonne idée que l'on pourrait étendre aux autres activités.

Michel DARRAS informe les membres du comité directeur qu'en 2003, le règlement va être modifié car le cadre est trop strict actuellement. « Il faut être plus flexible ».

Il précise que cette mesure ne peut être prise qu'en cas de désistement.

**Vote à main levée : oui à l'unanimité**

## 7. Décisions prises par le BD depuis le dernier CD - Information

*Pièce Jointe : liste des décisions*

Jean François CLAPE demande que la formulation des dossiers traités soit plus détaillée (le mot « FAIT » n'étant pas assez explicite pour comprendre quel est l'aboutissement du dossier).

Alain BADINO répond qu'il partage l'avis donné et qu'un effort va être fait dans ce sens.

## 8. Procédure Accident

**Vote N° 4**

*Pièce Jointe : Proposition jointe au vote du CD*

Une procédure va être mise en place pour tout accident grave ou mortel, déclaré ou non à la FFVL.

Jean François CLAPE souhaite que la commission médicale soit informée du suivi de cette procédure.

Didier EXIGA demande à partir de quel moment un accident est considéré comme grave.

Jean-François CLAPE répond : « un séjour de plus 8 jours en milieu hospitalier ».

Michel DARRAS rappelle au comité directeur la nécessité de la confidentialité absolue des documents concernant un accident. En effet, la responsabilité juridique de la FFVL est engagée en cas de divulgation d'une information. Aussi, cette procédure est mise en place.

Suite à l'intervention de Jean François CLAPE, la procédure accident sera modifiée comme suit :

- rajout au 3<sup>e</sup> paragraphe : « et avec le Président de la Commission Médicale »
- rajout 5<sup>e</sup> paragraphe : - « médical »

**Vote à main levée : oui à l'unanimité**

## 9. Charte environnement

**Vote N° 5**

*Pièce Jointe : Proposition de Charte*

Thomas SENAC présente le projet de charte.

Antoine CARRETERO souligne qu'il serait intéressant de rajouter quelques notions pour l'activité Kite. Aussi, Thomas SENAC lui demande de faire des propositions en ce sens.

Jean Michel PAYOT souhaite qu'un paragraphe soit supprimé.



Thomas SENAC demande que les membres du comité directeur qui souhaitent s'investir dans ce domaine, lui envoient leurs remarques avant le 15 novembre, il représentera la mouture finale lors d'un BD.

Vote de principe : appui du comité directeur pour continuer dans ce domaine.

**Vote à main levée : oui à l'unanimité**

## **10. La DTN, Le point et perspectives - Présentation**

Michel DARRAS rappelle que les Cadres techniques sont une équipe professionnelle au service de la fédération, composée de quinze cadres dont huit d'Etat.

### **Les objectifs**

La direction technique nationale est chargée de mettre en œuvre la politique de la fédération, définie en application de la délégation de puissance publique octroyée par l'Etat, ministère des Sports.

Cette politique vise :

- la pratique sportive du haut niveau à travers les équipes de France, la compétition internationale et la filière d'accès au haut niveau ;
- la création des diplômes nécessaires à l'encadrement de ses activités, qu'il soit effectué sous statut bénévole ou à titre professionnel ;
- l'organisation des formations conduisant à la délivrance des diplômes fédéraux et leur validation, et la participation aux formations professionnelles débouchant sur une qualification d'Etat ;
- le développement des disciplines sportives que la fédération a en charge et leur intégration dans le fonctionnement institutionnel.

Le directeur technique national est plus particulièrement chargé, par sa fonction d'Etat, de la responsabilité de la filière d'accès au sport de haut niveau, de l'inscription des sportifs sur les listes, de la surveillance de la santé des sportifs inscrits et de la lutte contre le dopage ainsi que du suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le ministère des Sports. Au titre de ses missions fédérales, il intervient en tant que conseiller technique du président et de l'exécutif fédéral pour les aspects sportifs institutionnels. Il assume, en outre, le management et la responsabilité globale de la direction technique nationale tant auprès de la fédération que du ministère des Sports, pour ce qui concerne les cadres fonctionnaires d'Etat, dans les domaines administratifs et financiers.

### **Les principes de fonctionnement**

Chaque cadre possède une mission en tant que coordonnateur, soit nationale, soit territoriale, dans laquelle il représente la direction technique nationale. Il réalise des actions sur un champ national et sur un champ territorial que cela soit en tant que coordonnateur ou dans le cadre de la direction technique. Il possède un champ de compétences déterminé dans lequel il exerce en pleine responsabilité, y compris en relation avec le ou les élus référents de commissions. Ce cadre de responsabilité est déterminé, en concertation, par le directeur technique national. Le directeur technique national est le seul interlocuteur de l'exécutif fédéral auquel il rend compte de la réalisation des actions et de l'atteinte des objectifs.



### **Les fonctions**

Directeur technique adjoint, chargé de la compétition : Yves Goueslain.

Coordonnateur du cerf-volant de traction : Stéphane Vieilledent.

Entraîneurs nationaux : delta, Didier Mathurin ; parapente, Frédéric Escriba.

Chef de projet Educ'en ciel : Jacky Bouvard.

Cadre technique cerf-volant : Karine Legrand.

Coordonnatrice pôles Espoirs : Christine Cessio.

Coordonnateur formations parapente : Alain Dedieu (mi-temps).

Coordonnateur formations et compétition kitesurf : Stéphane Bodou.

Cadres territoriaux : Alsace et grand Est : Gérard Delacote ; Pays de Loire et grand Ouest : François Cuizinaud ; Rhône-Alpes : Jean-Marc Arduin ; Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Jacques Dousset ; Midi-Pyrénées : Laurent Chamerat.

Entraîneur permanent du pôle Espoirs de Font-Romeu : Marc Rispoli (mi-temps).

### **Les nouveaux venus**

Nomination de Jean-Marc Arduin, conseiller technique régional Rhône-Alpes (création de poste).

Détachement de Jacky Bouvard, conseiller technique national affecté à la DRDJS Provence – Alpes – Côte d'Azur, en remplacement de Nathalie Berger.

Recrutement de Stéphane Bodou, cadre technique fédéral, avec une mission nationale dans le domaine du kite.

### **Les projets actuels**

Mise en œuvre du projet Educ'en ciel.

Intégration du kitesurf sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Réflexion sur la filière d'accès au haut niveau, avec effet en 2005.

Evolution du cerf-volant : création d'un monitorat fédéral cerf-volant.

Structuration des formations conduisant aux diplômes fédéraux et application de la procédure de validation d'acquis de l'expérience.

## **11. Point Secrétariat Général - Présentation**

*Pièce jointe : «organisation du secrétariat»*

Sophie MAUREL présente l'organisation du secrétariat et les tâches de chacun, afin de bien informer le CD.

## **12. Espace aérien / DGAC**

Conrad AQUINO informe le comité directeur de l'avancement des travaux concernant le dossier espace aérien/DGAC. Il précise « qu'à la suite des changements de postes au gouvernement, il faut reprendre contact avec les instances s'occupant des espaces aériens (CROS, DDJS...) ». Il confirme la nécessité de former les Cadres techniques pour qu'ils aient une bonne connaissance de l'espace aérien et demande l'affectation Cadre pour s'occuper de la logistique.

Il demande qu'une ligne budgétaire soit affectée en 2003 pour l'Espace aérien.



### 13. Information sur la délégation pour le Kite

Gérard BLANDIN rappelle que la FFVL a obtenu la délégation pour le cerf volant en 1996. En 1998, suite à l'émergence du Kite, les pratiquants ont recherché une fédération délégataire. La FFVL a répondu présent en affectant deux cadres techniques sur cette discipline, en mettant en place une formation fédérale et en présentant au Ministère des Sports un dossier de candidature pour obtenir la délégation.

Gérard BLANDIN informe officiellement le comité directeur que la FFVL vient d'obtenir la délégation de pouvoir pour le Kite jusqu'à fin 2003. Il demande que cette nouvelle reste encore confidentielle jusqu'à la parution au journal officiel.

### 14. Point de l'avancement des travaux du groupe de travail Kite

Antoine CARRETERO fait un point sur l'avance des travaux du groupe de travail.

Il précise que plusieurs pistes ont été lancées :

- modification de la charte des écoles existante,
- création d'un label EKF (contrat qualité, partenariat) : les écoles trouveront un soutien de la FFVL,
- licences : produit adapté à l'activité et un mode de fonctionnement adapté (Internet par exemple),
- communication des écoles EFK : au public,
- rajeunissement de l'âge des pratiquants (28/45 ans actuellement),
- signalétique propre aux écoles (drapeau EFK).

Depuis le rassemblement d'octobre, plus de personnes impliquées qui travaillent sur des projets.

Ce groupe de travail est réduit actuellement mais pourra être élargi au salon nautique lors du rassemblement des écoles.

Thomas SENAC trouve le projet très ambitieux mais constate qu'il est axé seulement sur les écoles. Il demande donc comment vont intervenir les clubs. Antoine CARRETERO répond que dans ce lien ECOLES/FFVL, les écoles auront pour obligation de mettre en place une politique club.

Antoine CARRETERO précise que l'objectif et le besoin des EFK est de promouvoir ce «contrat qualité» pour, à terme, arriver à trouver un partenaire commun.

### 15. Validations des attributions des Championnats FFVL 2003

Votes N° 6

*Pièce Jointe : Candidature CDVL 73 ch. Fr. PP*

#### • Parapente

Une seule candidature : CDVL de Savoie - Chambéry - 16 au 22 juin 2003.

La commission est favorable à cette candidature.

**Vote : OUI à l'unanimité**



- **Delta**

Aucune candidature reçue.

En l'absence de candidats, le comité directeur propose que le championnat se fasse à L'aragne, la 3<sup>e</sup> semaine de juillet.

Il est précisé que l'organisation se fera à l'aide de la direction technique nationale.

**Vote : OUI à l'unanimité**

- **Cerf volant**

Aucune candidature reçue.

Mickaël AZE indique qu'il est peut être envisageable de recommencer l'expérience à Gravelines où il a été organisé le championnat 2002. Mickaël et Jean-Louis VILLETTE prendront contact avec Jean-Michel PAYOT pour faire le point.

- **Cerf volant de traction**

Candidature : Club de La Tranche sur Mer

½ finale : plusieurs candidatures. Un point sera fait avec le BD à Calvi lors des prochains championnats de France de Kite du 30 octobre au 3 novembre.

Michel DARRAS souligne la nécessité de donner les calendriers beaucoup plus tôt dans l'année car les informations doivent être communiquées au Ministère des Sports qui établit le calendrier sur les contrôle antidopage.

Jean Michel PAYOT indique que le problème actuel est de trouver des organisateurs potentiels. Il suggère qu'un rappel soit fait à l'assemblée des présidents de ligues afin qu'une attribution des championnats soit décidée par le CD au mois de juin d'une année pour l'année suivante.

Gérard BLANDIN souligne qu'il est nécessaire également de tripler les systèmes de communication (vol passion, Internet...) afin de mobiliser les énergies.

Afin de finaliser les propositions, il est demandé au comité directeur de donner quitus au bureau directeur pour choisir la candidature la plus appropriée.

**Vote : Oui à l'unanimité**

## **16. Candidature France Championnats d'Europe CV acrobatique 2003**

**Vote N° 7**

Possibilité : Fréjus - Narbonne

Les choses n'étant pas encore mures, JM. PAYOT est chargé de travailler sur ce dossier et de proposer des candidatures plus approfondies.

Thomas SENAC intervient vigoureusement au nom de la Ligue Nord-Picardie pour préciser que l'organisation 2002 du championnat de France de CVA à Gravelines s'était traduite par une situation très tendue pour la trésorerie de la Ligue et que certains projets n'avaient pas pu être conduits (les aides FNDS étant accordées uniquement pour ce championnat sans être versées aux autres actions de fonds de la ligue).



### **17. Candidature France Championnats du Monde 2005 Parapente**

**Vote N° 8**

Jean Michel PAYOT indique que deux candidatures sont probables : Morzine pour la France et le Brésil.

Il propose au comité directeur de ne pas se porter candidat mais suggère de poser une «candidature recours » s'il n'y a pas d'organisateur potentiel.

**Vote : Oui à l'unanimité**

### **18. Impact nouveaux statuts des fédérations - Présentation**

Michel DARRAS indique que le 29 avril 2002 un décret a défini les modalités de délégation des fédérations. Les statuts types ont évolué et sont plus astreignants.

Il passe en revue les articles qui nécessitent une modification par rapport à l'actuel. Il expose les points sur lesquels il faudra faire des choix de positions.

Un projet sera présenté au BD et au prochain comité directeur en janvier 2003.

Michel DARRAS souligne que certaines dispositions posent des problèmes aux fédérations. Le CNOSF est contre ces nouveaux statuts et met en place « un front fort ».

Michel DARRAS informe le comité directeur que ces statuts doivent être adoptés avant le 31/12/03 sous peine de retrait d'agrément de la fédération.

### **19. Projet Hand'Icare 2003, Groupe de travail et chargé de mission**

**Vote N° 9**

Gérard BLANDIN indique qu'à travers les commissions médicale et technique et le laboratoire de tests fédéral, la FFVL s'est dotée d'un groupe de travail . Il précise que lors de la coupe Icare 2001, Jean-François FAUCHIER a proposé de travailler en collaboration avec la FFVL dans le but de faire voler des personnes à mobilité réduite qui n'ont jamais pratiqué l'activité.

Jean-François FAUCHIER présente les objectifs du groupe de travail Hand'Icare :

- Faire l'interface avec la Fédération Française Handicap,
- Recueillir tous les retours des moniteurs ayant suivi les stages de sensibilisation et en faire la synthèse,
- Organiser les stages de sensibilisation,
- Donner son avis à toutes les actions vol libre subventionnées par la FFH ou la FFVL ainsi que d'autres organismes locaux, régionaux ou nationaux,
- Approfondir les recherches en matériel adapté pour la pratique du vol libre des personnes à mobilité réduite,
- Répondre aux demandes des organismes tels que CNOSF,
- Proposer un programme Hand'Icare pour le contrat des objectifs FFVL,
- Proposer un budget Hand'Icare pour l'année 2003 avec les actions le justifiant.

Bruno GUILLEN souhaite être associé à ce projet car il fait voler en delta des aveugles et des handicapés.



**Vote à bulletin secret :**

**Etes-vous pour ou contre la création de ce groupe de travail avec la nomination de Jean-François FAUCHIER comme responsable de projet.**

**20 oui – 2 nuls**

**20. Calendrier, nouvelles dates CD et AG (29-03-2003) - Présentation**

1. L'AG aura lieu à Lyon le 29 mars 2003.
2. Les CD de 2003 sont aux dates suivantes :
  - Le samedi 25 janvier
  - Le samedi 14 juin
  - Le samedi 18 octobre.
3. Les réunions de l'APL sont aux dates suivantes :
  - Le dimanche 30 mars 2003 à Lyon
  - Les 22 et 23 novembre 2003 à Paris.

**21. Accompagnement de la voltige parapente**

Diffusion d'une K7 vidéo par Jean Michel PAYOT. Le point sur l'état actuel de la voltige est présenté, la FFVL reste bien sûr présente dans ce développement.

**22. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

**16 h 35 : Fin du Comité Directeur**